

Votants : 82

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 02 avril 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 12 avril 2021

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - CONVENTION ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA CAN - IMPACT COVID - CONVENTION D'AFFRÈTEMENT DES SERVICES DE TRANSPORT RÉGIONAUX

Titulaire-s présent-e-s :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaire-s absent-e-s ayant donné pouvoir :

Alain CANTEAU à Florent JARRIAULT, Christine HYPEAU à Yamina BOUDAHMANI, Nadia JAUZELON à Philippe LEYSSENE, Nicolas ROBIN à François GUYON.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Florence VILLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 12 AVRIL 2021

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - CONVENTION ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA CAN - IMPACT COVID - CONVENTION D'AFFRÈTEMENT DES SERVICES DE TRANSPORT RÉGIONAUX

Monsieur **Alain LECOINTE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération du Niortais et la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de l'exercice de la compétence transports avaient établi une convention d'affrètement pour une gestion optimisée des transports sur notre ressort territorial.

Cette convention arrivée à échéance au 31 août 2020 n'a pu permettre de reconsidérer les conditions financières liées aux mesures prises pour faire face à la pandémie relative à la COVID19.

De fait, la Région a mis en place des mesures de réduction d'offres dans un plan de transport adapté partagé avec la Communauté d'Agglomération du Niortais et indemnisé les entreprises pour les coûts de désinfection des véhicules qu'elles ont engagés pour le respect du protocole sanitaire.

Il convient d'établir un conventionnement avec la Région Nouvelle-Aquitaine afin de constater les coûts non réalisés sur la prestation de roulage et les coûts supplémentaires engagés pour la désinfection des véhicules :

Prestation de roulage :

- La réduction de l'offre de service fait apparaître une différence entre l'indemnité forfaitaire versée par l'Agglo et la réalité des coûts de roulage : - 69 852,68 €.

Prestation de désinfection des véhicules :

- En contrepartie des surcoûts liés à la désinfection des véhicules ont été constatés : + 8 371,20 €.

Soit un différentiel en faveur de la Communauté d'Agglomération du Niortais de **61 481,48 €**.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le texte de la convention ci-jointe,

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention de financement entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération du Niortais dont le texte est annexé à la présente délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Alain LECOINTE

Vice-Président Délégué